

# LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Dossier</b>	<b>Résultat du vote</b>
DEL 2023-015	Création des tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche et études surveillées applicables à partir de la rentrée scolaire 2023	26 Pour Unanimité
DEL 2023-016	SYDER : budgétisation de la contribution 2023	26 Pour Unanimité
DEL 2023-017	Demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'exercice 2023	25 Pour Unanimité
DEL 2023-018	Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'exercice 2023	26 Pour Unanimité
DEL 2023-019	Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert 2023	26 Pour Unanimité
DEL 2023-020	Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes pour l'organisation de la manifestation « Limas à vélo »	26 Pour Unanimité
DEL 2023-021	Création de deux emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité	26 Pour Unanimité
DEL 2023-022	Création et suppressions de postes	26 Pour Unanimité
DEL 2023-023	Modification du régime indemnitaire spécifique de la police municipale	26 Pour Unanimité
DEL 2023-024	Modification de la mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)	26 Pour Unanimité

DEL 2023-025	Règlement Limas Sport et Culture	26 Pour Unanimité
DEL 2023-026	Règlements intérieurs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire et études surveillées applicables à la rentrée scolaire 2023	26 Pour Unanimité
DEL 2023-027	Modification du Plan Département des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)	26 Pour Unanimité
DEL 2023-028	Avis quant à la modification simplifiée n° 1 du PLU de Anse	26 Pour Unanimité
DEL 2023-029	Approbation acquisition par EPORA du bien sis 10 Chemin Fleuri	26 Pour Unanimité
DEL 2023-030	Désignation d'un référent déontologue pour la période 2023-2026	26 Pour Unanimité
DEL 2023-031	Création des tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche et études surveillées applicables à partir de la rentrée scolaire 2023  Annule et remplace délibération n°2023-015 en raison d'une erreur de plume	26 Pour Unanimité

A LIMAS, le 28 avril 2023

Le Maire,

Michel THIEN



*(Handwritten signature in blue ink)*